

Examen de methodologie

Par **z8in**, le **26/10/2009** à **21:40**

salut L)

j aimerai vous demander si c est possible de me dire en quoi consiste l examen de methodologie: est ce qu il ya une fiche d arret, cas pratique, definitions ?

j ai demande a la charge de Td, mais elle m as dis juste qu il n y aura pas que du droit civil

s il vous plais repondez au plus vite, je suis impatient et inquiet

Par **mathou**, le **27/10/2009** à **11:56**

Bonjour z8in,

Pour qu'on te réponde, il faudrait que tu nous dises dans quelle fac tu es et ce que vous avez vu en méthodo... parce que ça dépend de chaque fac, on ne peut pas deviner pour toi wink

Il peut s'agir d'un plan détaillé à faire (dissertation, commentaire), voire d'un plan donné dans le désordre à reconstituer, ou d'exercices sur le syllogisme juridique, des définitions juridiques, une fiche d'arrêt... Tout ce qui concerne la méthodologie.

Dans tous les cas, relaxe, c'est juste un examen de méthodo. C'est un petit coefficient, et si tu as compris les exercices juridiques tu pourras avoir une bonne note. Ne commence à pas stresser en L1 pour ce genre d'examens, c'est nouveau mais il n'y a pas de raison que ça soit très difficile.

Par **z8in**, le **27/10/2009** à **16:33**

Voila, je suis a l universite de savoie, j'ai passe deja aujourd'hui, et c etait facile, voila en gros ce qu il y avait (ca aidera peut etre les gens de l annee prochaine).

Q1- existe-t-il, pour les juridictions de l ordre judiciaire, un troisieme degre de juridiction? vous justifierez votre reponse.

Q2- précisez.

- a) quelle est la juridiction compétente pour trancher un litige individuel du travail? (rep conseil de prud homme)
- b) quelle est la juridiction compétente pour trancher un litige entre un fonctionnaire et son employeur(l état)? (rep tribunal administratif)
- c) quelle juridiction est compétente en matière de délit? (tribunal correctionnel)
- d) quelle est la principale voie de recours contre une décision rendue en première instance? (cour d appel)

Q3-nous avons eu un arrêt de la cour de cassation chambre civile 1 octobre 2009 (c est trop long a écrire)

- a) qu'est-ce qu'un visa? quel est-il dans le présent arrêt?
- b) qu'est-ce qu'un moyen?
- c) que signifie l'expression en "refère" qu'utilise ici la cour de cassation? vous préciserez en quelle occasion il y a eu référé.
- d) quelles sont les conséquences d'un arrêt de cassation?